



**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026  
CONDITIONS DE DIPLOME PERMETTANT LE DETACHEMENT**

**(Référence : Note de service du 10-12-2024 BOEN du 19-12-2024)**

|                 |  | Corps d'accueil   |  |  |  |   |
|-----------------|--|---|--|--|--|---|
|                 |  | PLP   | Professeurs certifiés                  | Professeurs d'EPS  | CPE  | PSYEN   |
| Corps d'origine | Personnels enseignants, d'éducation et PsyEn titulaires relevant du ministère de l'éducation nationale | <p>Pour l'enseignement général : licence</p> <p>Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée</p> | Licence ou équivalent + qualifications | Licence Staps ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme | Licence ou équivalent<br><br>Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel | Licence de psychologie+ Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990 |
|                 | Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A  | <p>Pour l'enseignement général : Master 2</p> <p>Pour les spécialités Professionnelles : diplôme de niveau 5 (Bac +2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée</p> | Master 2 ou équivalent                 | Master 2 + licence Staps + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme    | Master 2 ou équivalent   | Licence de psychologie+ Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990 |



**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

**NOTICE DE CANDIDATURE à :**

- une adaptation de poste**
- une reconversion disciplinaire**

|  |   |
|--|---|
| <b>Direction des ressources<br/>Humaines</b> | À retourner S/C du chef d'établissement, à la DPE : ce.dpe-reconversion@ac-grenoble.fr au plus tard le 11 avril 2025) |
|--|---|

- NOM, Prénom : .....Date de naissance.....
- CORPS : .....
- Discipline ou fonction actuelle : .....
- Spécialité envisagée dans le cadre d'une adaptation au poste : .....
- ou**
- Discipline envisagée dans le cadre d'une reconversion : .....
- Etablissement d'affectation ou de rattachement pour les TZR :  
.....
- Adresse personnelle :  
.....  
.....
- Téléphone : ..... Courriel : .....
- Position d'activité (activité, détachement, disponibilité, CLM, CLD) : .....
- Souhaits d'affectation en cas d'entrée dans le protocole (communes ou groupements de communes) :
  - 1) .....
  - 2) .....
  - 3) .....
  - 4) .....
  - 5) .....

**Pièces à joindre impérativement :**

- une lettre de motivation (deux pages max dactylographiées) ;
- un curriculum vitae détaillé (possibilité de s'aider du modèle édité sur I-prof)
- une copie des diplômes universitaires ou post-baccalauréat

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026  
AVIS DE POURSUITE  
SECONDE ANNEE DU PROTOCOLE DE RECONVERSION**

|  |  |
|--|--|
| <b>Direction des ressources<br/>humaines</b> | (À retourner S/C du chef d'établissement, à ce.dpe-<br>reconversion@ac-grenoble.fr pour le 11 avril 2025, délai de<br>rigueur) |
|--|--|

- NOM, Prénom : .....Date de naissance.....
- CORPS : .....
- Discipline ou fonction actuelle : .....

Souhaite entrer en seconde année du protocole de reconversion au cours de l'année scolaire 2025/2026.

Ne souhaite pas entrer en seconde année du protocole de reconversion au cours de l'année scolaire 2025/2026

Avis motivé et signature du chef d'établissement : (évaluation de la pertinence pédagogique et professionnelle – De la capacité à s'adapter, à tenir la pression du changement...)

Avis motivé et signature de l'inspecteur de la discipline d'accueil (recueil par les services de la DRH) :



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE  
(à adresser à la DPE1 pour les certifiés et agrégés et à la DPE3 pour les PLP)**

Nom : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Echelon : .....

Discipline d'origine : .....

Discipline d'affectation actuelle : .....

Etablissement d'affectation 2024-2025 :  
.....  
.....

Etudes et diplômes : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Expériences pédagogiques dans la discipline souhaitée :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Formations suivies en relation avec la discipline souhaitée :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



Demande à effectuer un changement de discipline et à devenir enseignant de

.....  
.....  
.....

Atteste avoir été informé du caractère officiel de ce changement et du fait que je m'engageais à participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

Le retour à la discipline d'origine impliquera obligatoirement la mise en œuvre de la procédure de changement de discipline.

Fait à le

Signature

Avis de l'IA-IPR ou de l'IA-IEN de la discipline  
d'origine (\*)

Avis de l'IA-IPR ou de l'IA-IEN de la discipline  
demandée (\*)

Fait à  
Le  
Signature

Fait à  
Le  
Signature

Avis du recteur :

Favorable

Défavorable

(\*) copie de votre avis sera transmis à l'intéressé(e)



ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026  
CALENDRIER RETENU POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES  
D'ADAPTATION ET DE RECONVERSION

| Calendrier                                      | Phase d'instruction des candidatures  |
|---|---|
| 11 avril 2025                                   | Date limite de dépôt des candidatures pour l'entrée dans les protocoles d'adaptation ou de reconversion   |
| Avril 2025                                      | Transmission des dossiers aux corps d'inspection des disciplines d'origine et d'accueil<br>Examen des candidatures par les services de la DPE, en fonction des besoins disciplinaires   |
| 5 mai 2025                                      | Date limite de notification des résultats aux candidats par le service de la DRH.<br>Envoi sous couvert du chef d'établissement.  |
| 15 juin--25 juillet 2025                        | Affectation par la DPE sur un établissement des personnes entrant dans le protocole.  |
| 1 <sup>er</sup> septembre 2025                  | Entrée en première année de protocole d'adaptation ou de reconversion.<br>Décharge horaire : temps en responsabilité et formation.  |
| Janvier 2026 (ajusté au calendrier ministériel) | <b><u>Pour les personnes qui souhaitent sortir du protocole au 01/09/2026 :</u></b><br>Demande de détachement pour les personnels souhaitant un changement de corps (procédure dématérialisée)<br>Ou demande de changement de discipline (Annexe 4 à transmettre à la DPE au plus tard au 1 <sup>er</sup> avril) pour les 1 <sup>ère</sup> ou deuxième année demandant une affectation définitive dans la discipline d'accueil. |
| 1 <sup>er</sup> avril 2026                      | Date limite de remontée des avis des chefs d'établissement pour le passage en 2 <sup>ème</sup> année (voir annexe 3). Une fois reçue, la DRH transmet l'annexe 3 partiellement remplie aux inspecteurs de la discipline d'accueil pour avis.  |
| Avril 2026                                      | Participation obligatoire au mouvement intra-académique (pour les changements de discipline) pour toutes celles et ceux qui sortent du protocole de reconversion au 1 <sup>er</sup> septembre 2025  |
| Juin 2026                                       | Notification aux personnels de la validation du protocole d'adaptation ou de l'avis sur la poursuite du protocole de reconversion.  |
| Juillet 2026                                    | Affectation par la DPE sur établissement des personnels qui entrent en détachement au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et de ceux qui entrent en 2 <sup>e</sup> année   |
| 1 <sup>er</sup> septembre 2026                  | Entrée en seconde année de protocole de reconversion. Temps plein en responsabilité.  |
| Janvier 2027                                    | Transmission à la DPE des demandes de changement de discipline ou de détachement ou d'intégration dans le nouveau corps (démarche individuelle faite par l'agent)   |
| Avril 2027                                      | Participation obligatoire au mouvement intra-académique pour les demandes de changement de discipline de janvier 2027 pour toutes celles et ceux qui sortent du protocole de reconversion au 1 <sup>er</sup> septembre 2027. Les personnels qui demanderont leur détachement seront affectés à titre provisoire.  |